

Direction des affaires juridiques et des assemblées  
[administration.communication@mairie-toulouse.fr](mailto:administration.communication@mairie-toulouse.fr)

Note de service :

**Références de la note**

**Émetteur : Direction Générale des Services**

**Réf. : G-2023-006**

**Date : mardi 23 mai 2023**

**Tous agentes et agents**

(Diffusion générale)

**Objet :** Appel aux donneurs de sang bénévoles municipaux et métropolitains inscrits ou non au groupe des donneurs de sang

Le groupe Municipal des Donneurs de Sang en collaboration avec l'Établissement Français du Sang organise les **mercredi 7 et jeudi 8 juin 2023, de 9h00 à 14h30**, une collecte de sang parmi le personnel municipal et métropolitain.

Cette campagne s'organise dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Ces dernières vous seront rappelées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du lieu de collecte.

**La collecte de sang se tiendra HALL 8 à Toulouse**

Les agents, inscrits ou non au Groupe Municipal - Métropolitain des Donneurs de Sang Bénévoles, désirant donner leur sang, pourront se présenter, obligatoirement munis d'une pièce d'identité et après s'être inscrits au préalable sur : [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) – mot de passe 3131.

Attention à bien vous inscrire sur les sessions dédiées à la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole. Les inscriptions seront ouvertes 3 semaines avant la collecte.

Les donneurs ne doivent pas être à jeun. Après le don, une collation leur sera servie.

Le personnel donneur bénéficiera d'une autorisation exceptionnelle d'absence à hauteur d'une demi-journée maximum afin de participer au don du sang ; cette facilité ne constitue pas un crédit d'heures, elle doit être consacrée exclusivement à cette activité.

Ces dispositions bénéficient à ceux qui donnent leur sang dans le cadre des journées fixées par le Groupe Municipal – Métropolitain des Donneurs de Sang.

Les agents souhaitant répondre à cet appel au don doivent en informer **au préalable, par le biais d'une demande de congé exceptionnel**, leur supérieur hiérarchique afin que la continuité du service soit garantie.

Cette demande doit se faire par le biais de l'outil de gestion des temps Chronotime, de façon **dématérialisée** et, seulement en cas de difficulté d'accès, par le biais des formulaires papier.

Une attestation de présence au don du sang sera délivrée aux agents par l'Établissement Français du Sang. **Cette attestation devra être remise aux managers par l'intermédiaire de Chronotime.**

Les agents municipaux et métropolitains qui donnent leur sang directement sur le site de Purpan ou de Jean-Jaurès ne sont pas pris en charge par l'Administration et doivent donner en dehors des heures ouvrables.

Le Directeur Général des Services  
Signé : **Eric ARDOUIN**